



République Française

Accusé de réception en préfecture  
092-219200094-20230404-DEL2023-S02005-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

## COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

Du 4 avril 2023

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 avril 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 29 mars 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLINBERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU (à partir de 20h10), M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MARIAUD, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme CATAU (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme MARIAUD a donné pouvoir à M. VINCENT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

Délibération n°2023/S02/005

**Objet : Approbation d'un modèle de convention relative à la participation des artistes-exposants lors de l'évènement des Carnettistes. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le modèle de convention à conclure avec les artistes-exposants ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 23 mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame DELAMARE, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

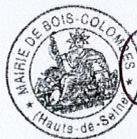
### DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la convention type relative à la participation des artistes-exposants lors de l'évènement des Carnettistes.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à conclure ladite convention avec chaque artiste-exposant et à prendre toutes mesures nécessaires à leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Le Secrétaire de séance,  
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la Réception en  
Préfecture le

Et de la publication le

01 AVR 2023

02 AVR 2023